

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_011-DE



# Convention de mise à disposition de service



[www.valsdesaintonge.fr](http://www.valsdesaintonge.fr)

55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex 05 46 33 24 77 - fax 05 46 33 29 32 -  
info@cdcvalsdesaintonge.fr



# Table des matières

Objet de la convention .....	3
Durée de la convention .....	4
Conditions financières .....	4
Engagement des parties .....	4
Assurance.....	5
Résiliation .....	5
Recours .....	5

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE, sise 55, Rue Michel Texier - BP 50052 – 17413 Saint-Jean d'Angély Cedex, représentée par son Président en exercice, M. Jean-Claude GODINEAU, agissant es-qualité en vertu de la Délibération du 02 février 2026 (Conseil Communautaire ),

d'une part,

Et :

- Les communes de Vals de Saintonge

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit

## Objet de la convention

Vals de Saintonge Communauté dans le cadre de ses missions d'organisme de formation interne Sauveteur Secouriste du Travail – habilitation n° H34825/2020/SST-1/C/00 délivrée par la Commission Nationale d'Habilitation de l'INRS jusqu'au 26 juin 2030, d'une part,

Et des compétences de formateur de son agent madame Rebecca Remuzeau, n° de certification 40c6ea038001c453 d'autre part, propose de dispenser les formations suivantes:

- sauveteur secouriste du travail: formation initiale (FI)
- maintien des acquis de compétences (MAC)
- gestes & postures et prévention des troubles musculo-squelettiques
- recyclage gestes & postures

Ces formations répondent aux obligations de l'employeur, précisées dans les articles R4224-15, R4224-16, R4141-17, L4121-1, R4541-8 du code du travail.

Public visé et pré-requis : les agents titulaires et contractuels en activité de chacune des 110 communes des Vals de Saintonge, les élus.

- Sauveteur Secouriste du Travail, Formation Initiale (FI): aucun pré-requis
- Sauveteur Secouriste du Travail, MAC : tous les 2 ans après avoir suivi la FI
- Gestes & Postures : aucun pré-requis
- Gestes & Postures, recyclage : tous les 2 ans après avoir suivi la FI

Le nombre total d'apprenants sera de :

- minimum 4 et maximum 10 pour la formation SST (FI et MAC)
- minimum 6 et maximum 10 pour la formation gestes & postures (FI et recyclage)

Le temps de formation est de :

- SST initiale : 2 journées de 7h00
- MAC SST : 1 journée de 7h00
- Gestes & postures et prévention des TMS : 1 journée de 7h00

## Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée indéterminée ; elle entre en vigueur à la signature par la dernière des deux parties prenantes au contrat.

## Conditions financières

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux afin d'éviter toute concurrence aux organismes de formation externes.

En outre, les repas de chaque agent seront à la charge de la commune de l'agent, et feront l'objet d'une avance et d'un titre de recette de la part de Vals de Saintonge Communauté, sur facture, dans la limite des plafonds en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale.

## Engagement des parties

Engagements de Vals de Saintonge Communauté

- S'engage pour la réalisation des formations citées à l'article 1 de la présente convention à
  - affecter une salle avec vidéoprojecteur et écran
  - une connexion internet
  - des fixations pour accrocher les supports pédagogiques
- S'engage à fournir à chaque session de formation, une convention de formation détaillant les modalités de déroulement de formation, le nom et le nombre de participants ainsi que les modalités d'évaluation;
- S'engage à informer la commune de tous les problèmes pouvant survenir dans l'exercice de la présente convention.

Engagement de la Commune

- S'engage à confirmer par mail dans un délai d'un mois minimum à Mme REMUZEAU ([rebecca.remuzeau@valsdesaintonge.fr](mailto:rebecca.remuzeau@valsdesaintonge.fr)), la participation de l'agent à l'une des formations citées à l'article 1 de la présente convention et à prévenir au plus tôt de l'absence de l'agent.

## Assurance

Vals de Saintonge communauté est couvert par le régime d'assurance responsabilité civile , représentée par :

PNAS - N° de contrat: OR206360

Tout accident survenu pendant la formation devra être immédiatement signalé par Vals de Saintonge Communauté à la commune:

Service assurances de Vals de Saintonge Communauté:

Stéphanie BRETONNEAU-GAUTHIER – Gestionnaire assurances : 05.46.98.49.83  
[stephanie.bretonneaugauthier@valsdesaintonge.fr](mailto:stephanie.bretonneaugauthier@valsdesaintonge.fr)

## Résiliation

Envoyé en préfecture le 09/02/2026  
Reçu en préfecture le 09/02/2026  
Publié le 10/02/2026  
ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_011-DE



Les deux parties auront la faculté de résilier la présente convention à tout moment, à charge pour chacun d'en avertir l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 2 mois avant l'expiration souhaitée par l'une ou l'autre des parties et sans autre obligation que le paiement des termes dus.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure.

## Recours

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra porté devant le Tribunal administratif de Poitiers.

Fait en deux exemplaires originaux

Fait à ....., le .....

Pour la commune

Pour Vals de Saintonge Communauté

# PROGRAMME FORMATION SST INITIAL



## Contenu de la formation

Cette formation a pour objectif d'apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours.

Les participants seront également capables de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail au sein de leur collectivité.

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

## Programme

### SST initial

- la place et le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- protéger une scène d'accident
- examiner la victime  
faire alerter ou alerter les secours
- secourir une victime : saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, traumatisme, plaies sans saignement, inconsciente qui respire, inconsciente qui ne respire pas, mise en place du défibrillateur
- épreuves 1 et 2 : mise en situation d'un accident simulé. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement. Il devra également répondre à une série de questions portant sur ses compétences en matière de prévention
- bilan de formation / clôture de stage

### SST Maintien des Acquis de Compétences

- retours d'expérience
- présentation des nouvelles normes et des nouveaux gestes de secours
- révision du programme SST
- la prévention dans l'entreprise
- savoir agir face à un accident du travail

### Méthodes pédagogiques mises en œuvre

- apports théoriques
- exercices pratiques
- démonstrations en temps réel
- démonstrations commentées et justifiées
- mises en situation

### Moyens pédagogiques mis en œuvre

- mannequins de secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- défibrillateur de formation
- ordinateur, vidéoprojecteur, enceintes, écran blanc
- connexion internet INDISPENSABLE
- petit matériel de mise en situation
- plan d'intervention SST + plan d'action de prévention

### Évaluation / validation de la formation

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

## Modalités et délais d'accès

Prévoir 15 jours minimum pour la mise en place d'une session, délai exigé pour son enregistrement auprès de l'INRS.

## Documents remis en fin de formation

- livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- attestation d'assiduité
- certificat de réalisation
- carte de certification SST valable 24 mois (sous 48h00)

## Ressources documentaires

Manuel de formateur SST de janvier 2024 – Guide des données techniques du SST de janvier 2024– Document de référence SST – Plan d'intervention de juin 2020 – Plan d'action prévention de juin 2020.

# PROGRAMME FORMATION GESTES & POSTURES ET PRÉVENTION DES TMS

Cette formation a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Le salarié devient acteur de sa santé et de sa sécurité.

## Programme

- réglementation et intérêt de la prévention
- accidents du travail / maladies professionnelles : les enjeux liés à la prévention
- les risques de son métier
- mouvements à faire au réveil / au travail
- notions élémentaires d'anatomie et physiologie
- les différentes pathologies
- les zones de mobilité
- les mécanismes du stress au travail / étirements anti-stress / cohérence cardiaque
- TMS et réveil musculaire : découverte des échauffements et des étirements
- les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort : vidéo et pratique
- quelques exercices pour se sentir mieux : étirements ischio-jambiers, fessiers...
- comment aménager son poste de travail ?
- quiz, méditation

## Méthodes pédagogiques mises en œuvre

- apports théoriques
- exercices pratiques
- démonstrations en temps réel
- vidéos
- mises en situation

## Moyens pédagogiques mis en œuvre

- ordinateur, vidéoprojecteur, enceintes, écran blanc
- connexion internet INDISPENSABLE
- petit matériel de mise en situation : caisses, gilet vibrant

## Évaluation / validation de la formation

Un quiz individuel est proposé en fin de formation. Il faut avoir au moins 50 % de bonnes réponses pour valider la formation.

## Documents remis en fin de formation

- planches d'étirements en dématérialisé
- liens des vidéos : aménagement du poste de travail / étirements
- attestation d'assiduité
- diplôme de fin de formation

## Ressources documentaires

Memento acteur PRAP IBC (ED 7201) – Les 6 PSPEE en vidéo – logiciel de calcul de pressions lombaires